

Nicolas de CONDORCET : Instruction et éducation - Les voies de l'émancipation

par Jean-Michel Ducomte, Président National de la Ligue de l'Enseignement au moment de la présentation

le 25 mai 2019 à l'occasion de l'assemblée générale du Cercle de Roanne et de son 30^e anniversaire

Le nom, celui de Condorcet et le concept, celui d'éducation font naturellement couple tant l'action, la réflexion de l'un ont contribué à l'élucidation de l'autre.

Mais avant de dessiner les contours de ses propositions qu'il formula et qui firent de lui l'inventeur de l'éducation populaire, il n'est pas inintéressant de dégager les traits de son propre parcours de formation, mais également de traquer ses engagements et ses combats. Nous verrons qu'ils éclairent et préparent la formulation de ses convictions éducatives.

La formation

Né le 17 septembre 1743 à Ribemont, orphelin de père cinq semaines après sa naissance, il fut, pendant les neuf premières années de son existence élevé par sa mère, personne pieuse, attachée au culte marial à un point tel qu'elle lui fit porter, pendant toute son enfance la robe blanche des filles de Marie. Lors de ses neuf ans son éducation est confiée à un précepteur jésuite pendant deux ans avant qu'il n'intègre le collège jésuite de Reims jusqu'à l'âge de quinze ans. Cette éducation, à bien des égards brutale, fondée sur une surveillance constante et une valorisation de la délation, était accompagnée de châtiments et de brimades. Vingt ans après son départ du collège, Condorcet instruira, avec une colère mal retenue, le procès d'une éducation fondée sur « l'humiliation et l'opprobre », évoquant même une pédophilie latente ou explicite qui le conduit à écrire que « les gens mariés ont des mœurs plus pures ». Il ajoute : « Jamais on ne peut connaître les mœurs d'un prêtre, parce qu'il a trop intérêt à les cacher ; ce que craignent les ecclésiastiques, c'est le scandale. Ainsi, c'est contre les goûts honnêtes, comme les passions qu'on aime à savourer et qu'on ne peut cacher, qu'ils dirigent leurs efforts. C'est à détruire l'amour, la sensibilité qu'ils s'appliquent. Jamais ils ne chercheront à détruire la débauche mais la volupté, et plus la débauche est basse, plus elle sera dénuée de tout sentiment honnête, plus elle trouvera grâce à leurs yeux ». Le réquisitoire est implacable et explique la haine qu'il ne cessera jamais d'exprimer contre les prêtres et leur éducation.

Il n'en est pas moins un excellent élève, ce qui lui permet d'intégrer, en 1758, le Collège de Navarre à Paris. Autre établissement, autre ville, mais surtout autre éducation. Dans cet établissement prestigieux, véritable conservatoire de la pensée scientifique de l'époque, Condorcet fait la découverte des mathématiques. Il est reçu bachelier au mois d'août 1759 et, situation exceptionnelle, obtient l'autorisation de soutenir, le mois suivant, sa thèse publique. Loisir ne lui est cependant pas laissé de s'abandonner à l'étude des mathématiques, à son désir, ainsi qu'il le disait, d'être géomètre, sa mère et surtout son tuteur considérant qu'il devait embrasser, comme avant lui son père, la carrière militaire. Il résiste et finalement après deux années de discussions il obtient satisfaction. Il peut s'installer à Paris chez l'abbé Georges Girault de Kérondon qui avait été son maître au Collège de Navarre. Progressivement le voilà reconnu par la communauté scientifique. Il fait la connaissance de Lagrange, mathématicien italien et se lie d'amitié avec d'Alembert. Ses travaux sur le calcul intégral favorisent cette reconnaissance. Ils sont rapidement suivis d'autres publications qui lui ouvrent les portes des plus prestigieuses Académies d'Europe, dont l'Académie des sciences de Paris dans laquelle il est admis en 1769, à l'âge de vingt-six ans.

Les qualités intellectuelles ne font pas nécessairement bon ménage avec la sociabilité. Gauche et profondément timide, Condorcet se satisferait sans peine de la reconnaissance de ses pairs. Mais,

comme le soulignent Elisabeth et Robert Badinter dans la biographie qu'ils lui ont consacré, Condorcet a l'avantage de pouvoir compter sur trois mères et trois pères qui chacune et chacun auront un rôle déterminant dans l'éclosion de ses engagements.

Ses mères sont, outre sa mère biologique, avec laquelle il conservera une profonde affection, Julie de Lespinasse, l'amie de d'Alembert, qui l'accueillera dans son salon et Amélie Suard, la confidente, l'amie de cœur. Ses pères sont tous trois et à des degrés divers prestigieux puisqu'il s'agit de d'Alembert qui lui fit connaître les hommes et les femmes les plus brillants de son temps, de Turgot, l'initiateur politique et de Voltaire, le défenseur infatigable de la liberté de conscience, le compagnon de nombre de combats périlleux.

Les engagements et les combats

La passion des mathématiques, qui tient souvent ceux qui en sont habités éloignés des agitations de la cité, ne rend pas Condorcet inattentif en ce dernier tiers du XVIIIe siècle. Souvent présenté comme le dernier des Encyclopédistes, dont il partage le souci vulgarisateur, il fut, par ailleurs, et de façon constante obsédé par l'injustice et ne craignit jamais d'engager la polémique, d'user de l'arme simplificatrice du pamphlet lorsqu'il estima que le combat le méritait. Nombre de ses proches souligneront les deux visages, en apparence contradictoires de Condorcet : sa gentillesse, sa douceur, pour reprendre les observations de Julie de Lespinasse, sa timidité et, à l'inverse, sa capacité de colère contre celui ou ceux qu'il considère comme des menaces pour ce qu'il pense être juste. La haine qu'il vouera à Necker, le responsable de la chute de Turgot, celle dont il poursuivra prêtres et magistrats, oppresseurs des faibles, en attestent. Il combat pour l'égalité des sexes, l'égalité entre les hommes quelle que soit leur origine ou leur couleur de peau, l'égal accès à la justice et le respect des droits de l'accusé, le respect des enfants et même des animaux, « que ton humanité s'étende même aux animaux », écrira-t-il à sa fille à la veille de mourir. « Intellectuel engagé », avant l'invention du terme, à l'occasion de l'Affaire Dreyfus, il est en même temps un grand savant et un spectateur lucide et impatient des agitations de son temps.

Hostile à la justice des Parlements, qu'il voit sans regret privés de leur despotisme par le chancelier Maupeou. Il ne cesse, dans le prolongement des propositions de son ami Beccaria, l'auteur du célèbre « Des délits et de peines », de plaider pour une justice qui exclut enfin la torture, accepte la caractère public de l'instruction et respecte les droits de la défense. Il est de ceux qui, après l'odieuse exécution du Chevalier de la Barre accusé de blasphème, tentent, courageusement d'organiser la révision de son procès et assurent la protection de son complice Etallonde.

En guerre contre le fanatisme et l'intolérance, il s'élève contre les éloges dont est entourée la redécouverte de Colbert à l'initiative de Necker. Comment admirer l'auteur de l'impitoyable Code de la gabelle. Lors de la querelle des dévots, sa « Lettre d'un théologien à l'auteur du Dictionnaire des trois siècles », publiée sans nom d'auteur en juillet 1774 et qui visait l'abbé Sabatier, constitue un véritable réquisitoire contre les crimes des religieux. Parallèlement il écrit un étonnant « almanach anti-superstitieux » dans lequel chaque jour était accompagné du rappel d'un crime commis au nom du catholicisme. Dans l'introduction de cet ouvrage resté inédit il donne les raisons de son anticléricalisme et de son athéisme : « la religion catholique n'est abominable que parce qu'elle change les hommes en bêtes féroces dont les prêtres dirigent à volonté la fureur ». Plus radical que Voltaire ou d'Alembert, Condorcet, en héritier de Spinoza, ne croit qu'en la raison et en la capacité de l'instruction à transformer et à améliorer les hommes et donc la société.

L'accession de son ami Turgot à des responsabilités ministérielles au mois de juillet 1774 devait, pour un temps, changer le cours de l'existence de Condorcet. En charge de la marine, puis du contrôle général des finances, Turgot, pendant deux ans, fera de Condorcet l'un de ses principaux collaborateurs. Il le nomme, en 1775, inspecteur de Monnaies et le charge, à ce poste, d'engager une réflexion sur l'unification des poids et mesures. Alors qu'éclate la « guerre des farines » entre

les tenants d'une libre circulation des grains défendue par Turgot et les tenants d'une réglementation, soutenus par Necker et des émeutiers que ce dernier soutient en sous-main, Condorcet prend clairement position et se lance dans une violente campagne contre Necker, le banquier genevois. « *Vous dites que nous sommes tentés de regarder les riches comme des êtres d'une nature différente, que leur grandeur est une magie qui nous en impose. Ah, Monsieur, que nous sommes éloignés de ces idées !... Nous savons combien les métiers qui les ont enrichis sont moins nobles que les métiers utiles qui nous donnent à peine de quoi vivre. Nous sentons que si leur argent leur donne la facilité d'acheter des jouissances dont nous sommes privés, il ne leur donne aucun droit d'obtenir sur nous des distinctions ou des préférences* ». D'autres chantiers, visant à transformer la société de privilèges, vont retenir les deux hommes comme la suppression des corvées. Mais le vote de l'édit supprimant les corvées obtenu difficilement le 12 mars 1776 lors d'un lit de justice à Versailles est le chant du cygne du Turgot qui est sèchement renvoyé par Louis XVI au mois de mai 1776, mettant un terme à l'ultime espoir d'une évolution pacifique du régime de la monarchie française.

Quand il est assuré que Necker assume dans son intégralité la direction générale des finances du royaume, Condorcet présente sa démission de ses fonctions d'inspecteur des Monnaies. Secrétaire à plein temps de l'Académie des sciences, il consacre toute son énergie à la promotion d'une approche rationnelle de la connaissance et se pose en gardien sourcilleux de la rationalité contre les charlatans et faiseurs de miracles qui ne manquent pas alors en Europe et dont l'un des plus connus est l'aventurier italien, dit comte de Cagliostro. Il s'attaque, notamment aux travaux d'un certain Marat, médecin, appelé à une gloire ultérieure et à une mort violente, qui alors se faisait fort de démontrer la fausseté des découvertes newtoniennes au travers de travaux qui constituaient une tentative de réhabilitation des explications métaphysiques. Il mobilisera également la communauté scientifique contre l'engouement passager contre le banquet magnétique de Mesmer. Son obstination à traquer l'obscurantisme et l'injustice le conduit à reprendre les chemins de la polémique en offrant, en 1780, le secours de sa plume à la réhabilitation de la mémoire du général Lally et à la révision de son procès. S'adressant au conseiller Duval d'Eprémèsnil qui s'opposait à la révision du procès en piétinant au passage la figure de Voltaire, Condorcet écrit : « *Qu'un licencié en droit qui achète un office se croit un personnage ; qu'il méprise un simple particulier qui n'a que des talents et point d'office ; qu'il s'irrite de voir ce particulier être plus grand que lui dans l'opinion..., tout cela est dans la nature des pourvus d'office... Mais cette jalousie est-elle la cause de l'acharnement avec lequel... on fait à son cadavre les insultes qu'on n'a pu faire à la personne ? Non... ce n'est pas jalousie, c'est l'intérêt seul qui peut mettre tant de suite à la haine...* »

D'autres combats, d'autres engagements, pour certains repris de protestations ou de colères antérieures, retiennent Condorcet au cours des années qui précèdent le déclenchement de la Révolution française et qui attestent de la profondeur de sa rupture avec l'opinion dominante du temps, et expliquent la modernité que n'ont cessé de revêtir ses emportements. En 1781, il décide de retravailler la question de l'esclavage des Noirs, qu'il avait déjà dénoncé en 1774 comme une « horrible barbarie ». Il s'était déjà attiré la colère des planteurs des Îles. Dans le livre qu'il publie, intitulé « *Epître dédicatoire aux nègres esclaves* » sous le pseudonyme de Joachim Schwartz, pasteur, il dit toute sa fraternité à ces victimes de l'esclavage et du racisme : « *Quoique je ne sois pas de la même couleur que vous, je vous ai toujours regardé comme mes frères. La nature vous a formé pour avoir le même esprit, la même raison, les mêmes vertus que les Blancs. Je ne parle que de ceux de l'Europe ; car les Blancs des colonies, je ne vous fais pas l'injure de les comparer à vous ; je sais combien de fois votre fidélité, votre probité, votre courage ont fait rougir vos maîtres...* ». L'esclavage est un crime qui doit disparaître sans que les propriétaires d'esclaves aient à revendiquer un dédommagement.

Malheureusement, souligne-t-il, cela ne peut se faire que par étapes et implique, au premier chef,

l'engagement d'une démarche d'éducation afin de leur permettre de connaître la loi et leurs droits. Après quoi, il s'intéresse à la situation des juifs. Dans le prolongement de la révocation de l'Edit Nantes, avait été adoptée la Déclaration de mai 1724 qui interdisait l'exercice de toute autre religion que catholique, privait d'état civil, ceux qui ne la professaient pas. Les protestants étaient les premiers visés mais le texte s'appliquait également aux juifs, victimes récurrentes d'un antisémitisme chrétien.

Son élection à l'Académie française, en 1782, trois ans après que lui ait été refusée l'élection au fauteuil de Voltaire, lui confère un supplément de notoriété.

La mort de d'Alembert, le 29 octobre 1783, le prive du dernier de ses pères spirituels. Le voici définitivement émancipé et surtout contraint d'assurer l'héritage de ses pères. Ainsi est-il conduit à remplacer d'Alembert comme interlocuteur de Frédéric II, roi de Prusse. Au cours du dialogue qu'il noue avec lui et à l'occasion de la dédicace de son ouvrage sur la « Probabilité des jugements rendus à la pluralité des voix », il développe son hostilité à la peine de mort, une peine injuste, « excepté dans les cas où la vie du coupable peut être dangereuse pour la société ». Il conclut son plaidoyer abolitionniste dans les termes suivants : « *Une seule considération m'empêcherait de regarder la peine de mort comme utile, même en supposant qu'on la réservât pour les crimes atroces : c'est que ces crimes sont précisément ceux pour lesquels les juges sont le plus exposés à condamner les innocents. L'horreur que ces actions inspirent, l'espèce de fureur populaire qui s'élève contre ceux qu'on en croit les auteurs, troublent les juges, les magistrats et les jurés* ».

Parfaitement à l'aise dans l'échange avec ses pairs, volontiers militant au travers de ses nombreux libelles rédigés dans l'urgence au service d'une cause, Condorcet reste l'homme timide souvent décrit par Julie de Lespinasse, peut à l'aise en présence d'une assemblée nombreuse. Et pourtant, pour la première fois, il va se trouver investi, en 1786, d'une fonction d'éducateur. Il se voit, en effet confier le cours de mathématique au Lycée, nouvel établissement où les enseignements sont confiés aux plus grands savants et intellectuels du moment, tous académiciens. Cet enseignement, qu'il a décidé de partager avec Lacroix, dure 18 mois.

Condorcet peut alors trouver le temps de mettre au clair ses convictions politiques, ce qu'il fera dans son ouvrage la « Vie de Turgot », moins une biographie qu'un exposé des idées de son ami qu'il décide de faire siennes. Y figurent l'essentiel des idées que les constituants tenteront de mettre en œuvre entre 1789 et 1791. S'y dessine une image de la monarchie constitutionnelle, reposant sur une séparation des pouvoirs, la fin des privilèges et l'élection de représentants, incluant une réforme en profondeur de la justice et reposant sur une conservation des droits de l'homme. Mais la réforme la plus essentielle, celle qu'il convient de conduire avant toutes les autres, c'est celle de l'instruction des hommes, seule de nature à permettre à chacun de comprendre la portée des droits qu'il exerce et de revendiquer ceux qui lui font défaut. Cette réforme exige que l'enseignement soit laïcisé et soustrait à l'influence du clergé, proposition qu'il reprendra et développera dans le rapport sur l'instruction publique qu'il présentera devant l'Assemblée législative au mois d'avril 1792. La confiance qu'il nourrit en la perfectibilité indéfinie de l'esprit humain le conduit à considérer que l'élévation du niveau d'éducation permettra à chacun d'agir de plus en plus en Raison et à se défaire des préjugés et des passions. « Si l'on n'enseignait aux enfants que des vérités..., il n'y aurait presque plus d'esprits faux » Et il ajoute : « Il est possible de faire en sorte que tous les hommes étant instruits de ce qu'ils doivent savoir..., soient à l'abri des prestiges de la charlatanerie ». La même année et animé de préoccupations de même nature, il se livre à un hommage de la Révolution américaine. La Déclaration d'indépendance lui permet, notamment, de souligner l'importance des droits de l'homme.

Ce travail prospectif ne le détourne pas des combats qu'il continue de mener lorsque l'actualité lui en donne l'occasion comme cela fut le cas lors de l'affaire des roués de Chaumont. Les faits sont simples, le 11 août 1785, au terme d'une instruction de vingt-sept mois menée selon les pratiques du moment, le bailliage de Chaumont avait condamné aux galères perpétuelles trois

paysans accusés de violences sur un couple, Puis, sur appel à minima du ministère public, ils avaient été condamnés à la roue par le Parlement de Paris le 20 octobre suivant. Dupaty, président du parlement de Bordeaux constate, après s'être fait communiquer la procédure, une accumulation d'irrégularités graves et rédige un mémoire pour les dénoncer, et dénoncer par là même, l'ordonnance de 1670 sur la procédure criminelle. Condorcet s'engage immédiatement dans un soutien sans réserve à Dupaty et aux condamnés. Retrouvant sa verve pamphlétaire il s'attaque, nommément à ceux qu'il estime responsable de l'ignominie que constitue la condamnation, mobilise l'ensemble de ses amis et relations dont Lafayette, pour tenter d'inverser le cours des choses, utilise la tribune que lui offre son enseignement au Lycée. Finalement le résultat obtenu lui permet d'obtenir une revanche sur d'Esprémesnil et les parlementaires qui l'avaient emporté contre Lally. Le 30 juillet 1787, le Conseil du roi cassait à l'unanimité l'arrêt du Parlement de Paris et le 18 décembre 1787 le Parlement de Rouen innocentait définitivement les accusés. L'on ne sait si l'affaire des roués y est pour quelque chose, au mois d'août 1786, Condorcet rencontrait Sophie Grouchy qui allait devenir sa femme. Elle était la nièce de Dupaty. Alors que la crise financière s'aggrave, imposant la convocation de l'Assemblée des Notables avant celle des Etats généraux, Condorcet poursuit ses réflexions sur l'évolution nécessaire des institutions ce qui le conduit, pour la première fois, à proposer la reconnaissance de droits égaux pour les hommes et les femmes, tant sur le terrain civil que politique. « Je crois, écrit-il, que la loi ne devrait exclure les femmes d'aucune place ». Une telle conviction impose que leur éducation soit reconsidérée, problème auquel il consacra, plus tard d'amples développements. A bien des égards, dans les années qui précèdent la Révolution française, Condorcet est vraisemblablement l'un des intellectuels qui a le plus profondément réfléchi aux réformes nécessaires. Au sein de la Société des Trente, club de réflexion qu'il contribue à créer et qu'il anime, des débats s'engagent. Condorcet n'est pas seul à réfléchir sur l'avenir souhaitable, mais ce qui le caractérise c'est la formulation d'une nouvelle conception de l'homme et de la société, c'est également la confiance mise dans la raison comme instrument de transformation sociale, c'est enfin l'importance reconnue à l'éducation dans les changements nécessaires.

L'entrée en Révolution

Et cependant, en dépit de la concordance entre ses idées et le contexte du moment, l'entrée en Révolution de Condorcet est singulière. L'approche rationnelle de la politique qu'il défendait est en décalage par rapport à l'accélération des événements au cours de la période révolutionnaire. Il rate 1789 en s'opposant à la convocation des Etats généraux.

Il ne reste cependant pas simple spectateur. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 le déçoit ; trop de mots sonores et pas assez de garanties offertes pour l'usage des droits proclamés considère-t-il. Dans le débat qui s'ouvre sur le système électoral, il s'oppose, sans succès, à l'instauration d'un cens qui devait priver de droit de vote une partie importante de la population, conférant à la révolution commençante son statut de révolution bourgeoise. Ses conceptions constitutionnelles, par leur originalité le tiennent à l'écart des diverses factions qui débattent au sein de l'Assemblée constituante. Il soutiendra, par contre, le vote, le 2 novembre 1789, de la nationalisation des biens du clergé.

En fait ses priorités et ses engagements n'ont pas changé. En 1790, de la même façon qu'il avait milité pour l'accès des juifs à un statut civil, il s'engage aux côtés de l'abbé Grégoire, du comte de Clermont-Tonnerre et de Tayllerand en faveur de l'octroi à leur profit d'une pleine citoyenneté. Dans le même temps, et toujours aux côtés de l'abbé Grégoire, il reprend le combat en faveur de l'abolition de l'esclavage dans les colonies. Il réengage également le fer pour tenter d'obtenir que les femmes se voient attribuer le droit de vote. Dans un article qu'il publie dans le Journal de la Société de 1789 au mois de juillet 1790 : « Sur l'admission des femmes au droit de vote », il dénonce le comportement général des hommes : « *Tous n'ont-ils pas violé le principe de l'égalité des droits en privant tranquillement la moitié du genre humain de celui de concourir à la*

formation des lois ? »

Il ne dispose pas encore de tribune politique nationale, tout au plus peut-il utiliser les responsabilités que lui confère son élection, le 18 septembre 1789, à l'Assemblée de la commune de Paris dont il assurera la présidence à compter du 3 novembre de la même année. Pas totalement insensible au foisonnement de clubs politiques, il décide, avec un certain nombre de ses amis, de créer, le sien : la Société de 1789, le 12 avril 1790.

Elu depuis le 26 septembre 1791 député à la Législative, il pressent le 10 août 1792 et la chute de la monarchie. Cependant, chargé, le 9 août, de défendre à la tribune un projet tendant à voir prononcer la déchéance du roi, Condorcet se limite à présenter un texte lénifiant qui s'avérera très en deçà de ce que les circonstances imposaient et que la Commune contraindra la Législative à adopter. Il restera silencieux face aux massacres de septembre. Il se sent désarmé face à la montée d'une justice politique qu'il réprovoque. Elu à la Convention, il adhère au choix de la République, mais peine à accepter l'emballement qui gagne la Convention autour du procès de Louis XVI dont il refuse de voter la mort. Finalement, auteur de la déclaration des droits de l'homme présentée devant la Convention les 15 et 16 février 1793 et du projet girondin de constitution, il fut emporté par la révolution du 2 juin 1793 portant au pouvoir les Montagnards.

Sa conception rationnelle de la politique se mariait difficilement avec la part d'irrationalité inscrite dans la logique révolutionnaire. Ceci explique que ce soit après sa mort, sous la Convention thermidorienne, que certaines de ses préconisations ont pu connaître un début de mise en œuvre.

Là réside la singularité de la démarche de Condorcet qui fait de lui, tout à la fois, un héritier et un précurseur.

Un héritier des Lumières mais, plus largement, de la longue séquence qui s'ouvre à la toute fin du XVe siècle avec les débuts de la Renaissance et l'effondrement du principe d'autorité, ce moment où, comme le dira Ernst Bloch « la création vaut désormais mieux et plus que le Créateur », se poursuit avec l'invention de la raison au XVIIe siècle pour se conclure avec le « savoir oser » des Lumières, source de la raison pratique.

Il est aussi, situation parfaitement intenable, un précurseur, voire le précurseur des réalisations qui suivirent la Révolution française. Ses intuitions, les leçons de ses engagements trouvent, alors que les passions s'apaisent, les conditions de leur mise en œuvre.

Le statut qu'il s'était construit ou que la postérité devait lui reconnaître était difficilement tenable car, plus qu'aux institutions, il s'adressait aux hommes et aux femmes du temps pris individuellement ; il devait lui coûter la vie. Mais il permet de comprendre la part centrale que l'éducation, qu'il s'agisse de l'instruction publique ou de l'éducation populaire, occupe dans son œuvre comme dans son action.

Une conviction éducative

Ce rapide rappel de la trajectoire intellectuelle et politique de Condorcet était nécessaire afin de plus justement cerner la focalisation de ses réflexions sur la question éducative à partir de la Révolution. Les cinq mémoires sur l'instruction publique publiés en 1791, le rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'Instruction publique présenté les 20 et 21 avril 1792 devant le Corps législatif, l'« Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain », véritable testament philosophique, toute son énergie, sa soif de démonstration est tendue vers la démonstration que seule l'éducation est émancipatrice.

La dernière des notes qu'il rédigea pour la deuxième publication de son rapport de 1792 en atteste :

« On se tromperait si on croyait qu'en nourrissant dans les âmes l'amour de l'égalité et de la liberté, en l'inspirant dès l'enfance, en le fortifiant par des institutions morales, on assurerait à un peuple la jouissance de ses droits (...)

On se tromperait si on croyait qu'on peut affranchir un peuple de la tyrannie artificieuse des

légistes, en lui donnant des lois simples et claires, en n'y établissant pas une classe d'hommes de loi. Les premières lois civiles de tous les peuples ont été simples, (...) et partout les lois sont devenues compliquées, et tous les pays ont été dévastés par la race dominatrice et perfide des gens de loi.

On se tromperait si on croyait qu'une religion simple, d'une morale pure, mette le peuple à l'abri de la superstition et du pouvoir des prêtres : car partout les religions ont commencé par être simples ; leur morale, souvent grossière, était du moins assez conforme à la nature, et partout les plus absurdes superstitions ont remplacé ces religions primitives, partout les prêtres ont corrompu la morale (...)

Une instruction universelle, en se perfectionnant sans cesse, est le seul remède à ces trois causes générales des maux du genre humain ».

Ce n'est pas en déclarant des droits, aussi essentiels soient-ils, aussi « naturels » apparaissent-ils, que l'on garantit à ceux au profit desquels ils sont stipulés la possibilité d'en user. La déclaration du 26 août 1789 le suggérait déjà dans son article 16 en faisant de la garantie des droits la condition de leur efficacité. Condorcet est plus clair encore.

Dès le début du premier des cinq mémoires sur l'instruction publique, alors qu'il expose ses vues sur la nature et l'objet de celle-ci, il précise qu'elle est le moyen de rendre réelle l'égalité des droits : *«L'instruction publique est un devoir de la société à l'égard des citoyens. Vainement aurait-on déclaré que les hommes ont tous les mêmes droits ; vainement les lois auraient-elles respecté ce premier principe de l'éternelle justice, si l'inégalité dans les facultés morales empêcherait le plus grand nombre de jouir de ces droits dans toute leur étendue ».* Plus ou mieux que la substance des droits, c'est la garantie de leur exercice qui importe précise-t-il au début de son rapport sur l'instruction publique du mois d'avril 1792 : *« Nous n'avons pas voulu qu'un seul homme, dans l'empire, pût dire désormais : la loi m'assurait une entière égalité de droits ; mais on me refuse les moyens de les connaître. Je ne dois dépendre que de la loi ; mais mon ignorance me rend dépendant de tout ce qui m'entoure. On m'a bien appris dans mon enfance ce que j'avais besoin de savoir ; mais, forcé de travailler pour vivre, ces premières notions se sont bientôt effacées, et il ne m'en reste que la douleur de sentir, dans mon ignorance, non la volonté de la nature, mais l'injustice de la société ».*

Cette affirmation, résolument moderne, qui lie émancipation culturelle et émancipation économique, est, dans le contexte de la Révolution française, proprement révolutionnaire. Plus avancée, finalement que les revendications d'égalité de ses adversaires montagnards qui en restaient à l'idée d'une égalité formelle.

Il y a, dans le propos du philosophe des Lumières que reste fondamentalement Condorcet, la conviction que la liberté conquise par la Révolution, fut-elle proclamée avec la force que lui confère la Déclaration de 1789, ne sera jamais réellement fondée que tout autant que les hommes auront été libérés de la pire des servitudes que constitue l'ignorance.

Tel était déjà le projet de l'Encyclopédie, exprimé dans le « Discours préliminaire » de Jean d'Alembert, dont Condorcet fut l'élève. Le terme d'éducation n'y figurait pas, encore moins celui d'éducation populaire. S'y exprimait cependant la nécessité de procéder à la recension, la plus large et la plus exhaustive

possible de l'ensemble des savoirs, tant dans leur dimension pratique que spéculative ou esthétique afin d'en faire, sans le dire explicitement, une arme de subversion des superstitions religieuses. Le projet de Condorcet s'inscrit dans une logique voisine quoique mieux construite, elle prolonge, par ailleurs l'une des dispositions fondamentales placée en tête de la Constitution du 3 septembre 1791 qui proposait que soit « créée et organisée une Instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes »

Cette instruction doit être universelle, c'est-à-dire s'adresser à tous les hommes et être accessible à tous les âges de la vie afin que tous aient « *la facilité de conserver leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles* ». Même si le mot n'est pas explicitement utilisé – soixante-dix ans devront encore s'écouler pour que Jean Macé s'en empare et lui confère sa portée encore actuelle – Condorcet reconnaît la place dévolue à l'éducation populaire, prolongement nécessaire de l'instruction initiale : « *l'instruction (...) devrait embrasser tous les âges ; qu'il n'y en avait aucun où il ne fût utile et possible d'apprendre, et que cette seconde instruction est d'autant plus nécessaire, que celle de l'enfance a été resserrée dans des bornes plus étroites* ».

Dans le premier des cinq mémoires sur l'instruction publique, au-delà des considérations de principe, il s'attache à déterminer les raisons qui justifient son instauration. Le premier d'entre eux fait largement écho à des préoccupations contemporaines. Il s'agit de « *rendre les citoyens capables de remplir les fonctions publiques afin qu'elles ne deviennent pas une profession* ». Condorcet distingue les professions particulières exercées pour le profit ou la gloire de ceux qui s'y livrent et les « *professions qui, donnant des relations directs avec la société entière et agissant sur elle, sont de véritables fonctions publiques* ». Aussi est-il nécessaire, de concevoir une « *instruction commune* ». « *Lorsque la confection des lois, les travaux d'administration, la fonction de juger, deviennent des professions particulières réservées à ceux qui s'y sont préparés par des études propres à chacune, alors on ne peut plus dire qu'il règne une véritable liberté. Il se forme nécessairement dans une nation une espèce d'aristocratie, non de talents et de lumières mais de professions (...) Il faut donc que les lois cherchent à rendre plus simple l'exercice de ces fonctions, et qu'en même temps, un système d'éducation sagement combiné donne à cette instruction commune toute l'étendue nécessaire pour rendre digne de remplir ces fonctions ceux qui ont su en profiter* ».

Dans le même ordre de préoccupations, Condorcet, appelle de ses vœux une instruction qui développe la culture générale, gage d'une meilleure sociabilité et facteur de régression de la stupidité que ne manquerait pas de provoquer une trop rapide spécialisation des études.

Mais encore faut-il que soit défini le périmètre de l'éducation publique. Pour Condorcet, elle doit se borner à l'instruction, c'est-à-dire ne viser qu'à la transmission de savoirs attestés. La pratique, constatée dans l'Antiquité, d'une éducation commune a toujours coïncidé avec une culture servile. Le choix de considérer les hommes égaux en droit rend une telle éducation commune inconcevable. D'autant que sa dimension nécessairement conformatrice porterait atteinte aux droits des parents et ruinerait la nécessaire « *indépendance des opinions* ». Chacun est libre de penser, de croire ce qu'il veut, l'instruction n'a pas à le lui proposer, elle doit se limiter à la transmission de connaissances démontrées. Aussi convient-il de ne pas lier l'enseignement de la morale à celui de la religion et de rejeter la possibilité, pour la puissance publique d'imposer l'enseignement d'un corps de doctrine, d'une idéologie dirait-on aujourd'hui.

Une telle instruction, libérée de toute contrainte idéologique ou religieuse doit être la même pour les femmes et pour les hommes. « *En effet, toute instruction se bornant à exposer des vérités, à en développer des preuves, on ne voit pas comment la différence des sexes en exigerait une dans le choix de ces vérités, ou dans la manière de les prouver* ». Elles pourraient ainsi acquérir la possibilité de surveiller l'instruction donnée à leurs enfants, mais surtout, rien ne peut justifier, au sein de la famille une inégalité dans l'accès et le partage du savoir.

Cette égalité dans l'accès au savoir devant s'accompagner de l'organisation d'un enseignement commun tant dans son contenu que dans les lieux de sa diffusion. Revenant sur son expérience au sein des collèges jésuites, Condorcet souligne que « *la réunion des deux sexes dans les mêmes écoles est favorable à l'émulation, et en fait naître une qui a pour principe des sentiments de bienveillance, et non des sentiments personnels, comme l'émulation dans les collèges* ».

A la finalité de l'instruction qu'il précise, Condorcet ajoute des considérations relatives au contenu de l'enseignement, aux pédagogies à mettre en œuvre ainsi qu'aux modalités de choix

des enseignants, toutes marquées par le souci de rompre avec l'enseignement qui lui fut jadis dispensé. Les quelques rides prises par ses propositions n'en masquent pas la profonde modernité pour son époque et il faudra, pour l'essentiel attendre les réformes engagées par les républicains sous la III^e République pour constater de nouveaux progrès.

Pour lui, il s'agissait « de rendre d'un côté l'instruction aussi égale, aussi universelle, de l'autre aussi complète que les circonstances pouvaient le permettre ». Cette instruction devant être affranchie de tout dogme intellectuel, religieux ou pédagogique. « L'indépendance de l'instruction fait en quelque sorte partie des droits de l'espèce humaine », écrit-il pour ensuite ajouter, affirmant sa confiance dans l'œuvre de la raison : « Puisque la vérité seule est utile, puisque toute erreur est un mal, de quel droit un pouvoir, quel qu'il fût, oserait-il déterminer où est la vérité, où se trouve l'erreur ? ». Dans son rapport d'avril 1792, il précise encore davantage la portée de son propos, faisant de lui l'inventeur de la laïcité scolaire : « *Les principes de la morale enseignés dans les écoles et dans les instituts seront ceux qui, fondés sur nos sentiments naturels et sur la raison, appartiennent également à tous les hommes. (...) Il était donc rigoureusement nécessaire de séparer de la morale les principes de toute religion particulière et de n'admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte* »

Malgré les échecs, en dépit du cours que devait prendre la Révolution qui l'écartera du pouvoir pour enfin le détruire, Condorcet restera, jusqu'à sa mort, fidèle à cet idéal d'une instruction émancipatrice fondée sur la seule raison comme en atteste son « Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain ».

En effet, le projet éducatif de Condorcet serait incompréhensible ou, à tout le moins incomplet, sans une référence aux ultimes considérations qu'il expose, à la veille de mourir. La totalité de l'ouvrage mérite d'être lue tant elle exprime de confiance dans l'avenir. Quelques passages suffiront cependant à exprimer la nature de cette ultime et, peut-être la plus achevée, vision des Lumières sur l'avenir de l'humanité.

« Nos espérances sur les destinées futures de l'espèce humaine peuvent se réduire à ces trois points importants : la destruction de l'inégalité entre les nations ; les progrès de l'égalité dans un même peuple ; enfin, le perfectionnement réel de l'homme. Toutes les nations doivent-elles se rapprocher un jour de l'état de civilisation où sont parvenus les peuples les plus éclairés, les plus libres, les plus affranchis de préjugés, tels que les Français et les Anglo-Américains ? Cette distance immense qui sépare ces peuples de la servitude des nations soumises à des rois, de la barbarie des peuplades africaines, de l'ignorance des sauvages, doit-elle peu à peu s'évanouir ? (...)

Cette différence de lumières, de moyens ou de richesses, observée jusqu'à présent chez tous les peuples civilisés entre les différentes classes qui composent chacun d'eux, cette inégalité, que les premiers progrès de la société ont augmentée, et pour ainsi dire produite, tient-elle à la civilisation même, ou aux imperfections actuelles de l'art social ? Doit-elle continuellement s'affaiblir pour faire place à cette égalité de fait, dernier but de l'art social, qui, diminuant même les effets de la différence naturelle des facultés, ne laisse plus subsister qu'une inégalité utile à l'intérêt de tous, parce qu'elle favorisera les progrès de la civilisation, de l'instruction et de l'industrie, sans entraîner, ni dépendance, ni humiliation, ni appauvrissement ; en un mot, les hommes approcheront-ils de cet état où tous auront les lumières nécessaires pour se conduire d'après leur propre raison dans les affaires communes de la vie, et la maintenir exempte de préjugés, pour bien connaître leurs droits et les exercer d'après leur opinion et leur conscience ; où tous pourront, par le développement de leurs facultés, obtenir des moyens sûrs de pourvoir à leurs besoins ; où enfin, la stupidité et la misère ne seront plus que des accidents, et non l'état habituel d'une portion de la société ?

Enfin, l'espèce humaine doit-elle s'améliorer, soit par de nouvelles découvertes dans les sciences et dans les arts, et, par une conséquence nécessaire, dans les moyens de bien-être particulier et

de prospérité commune ; soit par des progrès dans les principes de conduite et dans la morale pratique ; soit enfin par le perfectionnement réel des facultés intellectuelles, morales et physiques, qui peut être également la suite, ou de celui des instruments qui augmentent l'intensité et dirigent l'emploi de ces facultés, ou même de celui de l'organisation naturelle de l'homme ?

En répondant à ces trois questions, nous trouverons, dans l'expérience du passé, dans l'observation des progrès que les sciences, que la civilisation ont faits jusqu'ici, dans l'analyse de la marche de l'esprit humain et du développement de ses facultés, les motifs les plus forts de croire que la nature n'a mis aucun terme à nos espérances.

(...)

Il arrivera, ce moment où le soleil n'éclairera plus sur la terre que des hommes libres, ne reconnaissant d'autre maître que leur raison ; où les tyrans et les esclaves, les prêtres et leurs stupides ou hypocrites instruments n'existeront plus que dans l'histoire et sur les théâtres ; où l'on ne s'en occupera plus que pour plaindre leurs victimes et leurs dupes ; pour s'entretenir, par l'horreur de leurs excès, dans une utile vigilance ; pour savoir reconnaître et étouffer, sous le poids de la raison, les premiers germes de la superstition et de la tyrannie, si jamais ils osaient reparâître !

En parcourant l'histoire des sociétés, nous aurons eu l'occasion de faire voir que souvent il existe un grand intervalle entre les droits que la loi reconnaît dans les citoyens et les droits dont ils ont une jouissance réelle ; entre l'égalité qui est établie par les institutions politiques et celle qui existe entre les individus : nous aurons fait remarquer que cette différence a été une des principales causes de la destruction de la liberté dans les républiques anciennes, des orages qui les ont troublées, de la faiblesse qui les a livrées à des tyrans étrangers.

Ces différences ont trois causes principales : l'inégalité de richesse, l'inégalité d'état entre celui dont les moyens de subsistance assurée pour lui-même se transmettent à sa famille, et celui pour qui ces moyens sont dépendants de la durée de sa vie, ou plutôt de la partie de sa vie où il est capable de travail ; enfin, l'inégalité d'instruction.

(...)

L'égalité d'instruction que l'on peut espérer d'atteindre, mais qui doit suffire, est celle qui exclut toute dépendance, ou forcée, ou volontaire. Nous montrerons, dans l'état actuel des connaissances humaines, les moyens faciles de parvenir à ce but, même pour ceux qui ne peuvent donner à l'étude qu'un petit nombre de leurs premières années, et, dans le reste de leur vie, quelques heures de loisir. Nous ferons voir que par un choix heureux, et des connaissances elles-mêmes, et des méthodes de les enseigner, on peut instruire la masse entière d'un peuple de tout ce que chaque homme a besoin de savoir pour l'économie domestique, pour l'administration de ses affaires, pour le libre développement de son industrie et de ses facultés ; pour connaître ses droits, les défendre et les exercer ; pour être instruit de ses devoirs, pour pouvoir les bien remplir ; pour juger ses actions et celles des autres, d'après ses propres lumières, et n'être étranger à aucun des sentiments élevés ou délicats qui honorent la nature humaine ; pour ne point dépendre aveuglément de ceux à qui il est obligé de confier le soin de ses affaires ou l'exercice de ses droits, pour être en état de les choisir et de les surveiller, pour n'être plus la dupe de ces erreurs populaires qui tourmentent la vie de craintes superstitieuses et d'espérances chimériques ; pour se défendre contre les préjugés avec les seules forces de sa raison ; enfin, pour échapper aux prestiges du charlatanisme, qui tendrait des pièges à sa fortune, à sa santé, à la liberté de ses opinions et de sa conscience, sous prétexte de l'enrichir, de le guérir et de le sauver ».

Fabuleuse ambition qui reste pour l'essentiel à réaliser. Le régime du Directoire devait lui offrir un début de concrétisation, mais il fallut attendre la fin du second empire en ce qui concerne l'éducation populaire et les débuts de la III^e République pour ce qui est de l'instruction publique

pour lui conférer un complément de concrétisation. Commençait à s'imposer l'idée, sous l'éclairage des déconvenues de 1848 puis de 1870 que la citoyenneté ne pouvait se déployer sans le savoir et l'engagement d'une démarche d'émancipation.

Pour ne pas conclure

Plus de 225 ans après la mort de Condorcet les choses ont-elles changé et pouvons-nous, dans un mélange de satisfaction et d'assurance, considérer que le sillon tracé par lui s'est refermé sur une moisson riche et incontestable ? Les progrès de l'instruction, le développement de l'éducation initiale ou populaire nous ont-ils rapproché des ambitions de Condorcet ?

Le penser serait faire preuve d'une prétention sans mesure. Mais ne tenir aucun compte des propositions qu'il formule, inscrites dans un moment particulier de l'histoire, serait se priver d'une lanterne bien utile, sinon pour comprendre le présent, du moins, après avoir essayé d'en sonder les zones d'ombre, pour disposer d'un cadre de pensée utile à sa transformation.

La vision de Condorcet qu'exprime l'Esquisse est celle d'une société au sein de laquelle l'émancipation acquise par l'éducation produit nécessairement une conscience individuelle que l'on peut qualifier d'utile et une sociabilité qui a su accéder à l'intelligence de la diversité, une sociabilité qui s'alimente à un partage de savoirs associée à une compréhension des appartenances et de leur fluidité. Mais, le fait que les carcans assignateurs qui structuraient la société sous l'Ancien régime aient disparu donnant naissance à une société d'individus n'a pas fait disparaître les tropismes identitaires et les incertitudes de l'avenir qui montent leur donnent matière à s'alimenter. Les niveaux d'instruction n'ont jamais si élevés et les tensions sociales si vives, les stratégies éducatives aussi nombreuses et les enfermements identitaires aussi nombreux.

Il y a un quart de siècle de cela, le sociologue américain Richard Sennett dénonçait déjà les « tyrannies de l'intimité », dans lesquelles il repérait « la fin de la culture publique », la fin de la « civilité ». La civilité qui, écrivait-il, « consiste à traiter les autres comme s'ils étaient des inconnus, à forger avec eux des liens sociaux respectant cette distance première. La cité est le lieu humain où des inconnus peuvent se rencontrer et vraisemblablement se reconnaître à égalité de droits et de dignité, porteurs d'une individualité irréductible, mais également porteurs d'une capacité à contribuer à la constitution et au partage d'une conviction commune sous l'éclairage d'une « morale publique », comme le disait Robespierre, ou d'« une sensibilité civique » chère à Alexis de Tocqueville. Au lieu de cela se déploie une valorisation identitaire de l'individu, dont la performance l'emporte sur l'aptitude à se reconnaître, sinon semblable, du moins apte à contribuer à la construction d'une conviction commune, une culture devenue narcissique en quelque sorte.

Les raisons d'une telle évolution, qui altère les fondements du pacte démocratique, sont à la fois nombreuses, connues et convergentes dans leurs effets et leurs conséquences. Cynthia Fleury a analysé, il y a quelques années les principales d'entre elles dans son ouvrage *Les Pathologies de la démocratie*. Elle en repère l'origine dans un passage, semé de doutes et d'incertitudes, des « démocraties naissantes », portées par le désir de donner substance aux principes qui en avaient accompagné l'émergence, à des « démocraties adultes », dans lesquelles nous vivons, confrontées à la réalité de leur imperfection, à l'incertitude du devenir, comme gagnées par une langueur qui conduit à interroger jusqu'à leurs fondements. L'on peut citer, pêle-mêle, sans souci de préséance ou de hiérarchie, la déconstruction, sous les coups de boutoir de la mondialisation, des cadres territoriaux de l'État-nation, la remise en cause de la représentation, altérée par un double mouvement de professionnalisation de la politique et de montée des populismes.

Et le développement de la communication, des échanges, n'a pas rendu le monde plus compréhensible. Ainsi que le note Dominique Wolton : « La fin des distances physiques révèle l'incroyable étendue des distances culturelles. [...] L'effort pour comprendre l'autre, ou tout au moins pour cohabiter avec lui, devient presque inversement proportionnel à la facilité avec laquelle on échange avec lui des messages. » Non que les liens sociaux aient disparu, mais leur

qualité s'en est trouvée affaiblie à mesure de leur multiplication. À une construction dans la durée, au cours d'un apprivoisement progressif, fait de compréhension, de concessions, parfois de remises en cause, s'est substituée une immédiateté informative dans laquelle le contenu du message efface la figure de son émetteur comme si, désormais, l'information pouvait tenir lieu de communication. Certes le monde est plus petit, l'autre plus identifiable, mais pas nécessairement plus connu. Comme l'écrit Cynthia Fleury : « Ce n'est pas parce que l'on est physiquement plus proche de l'autre et intellectuellement plus savant que l'on se comprend mieux. » Au contraire, la visibilité acquise par les différences culturelles, religieuses, ne les rend pas plus acceptables. À la saveur de l'exotisme que leur éloignement rendait jadis gourmand de connaître s'est substituée la crainte de voir leur nouvelle proximité devenir source de remise en cause de constructions identitaires consolatrices.

La politique comme démarche argumentative ouvrant sur des horizons soumis à l'arbitrage civique, mais aussi comme pratique gestionnaire, serait-elle morte ou en état de dépérissement ? Ne serions-nous pas contraints de vivre la contradiction – alimentée par l'écrasement tant vécu que subi du temps politique – entre la volonté de maîtriser les affaires humaines et l'incapacité d'apporter des réponses immédiatement visibles, comme si « la liberté des modernes », qui « consiste dans la jouissance paisible de l'indépendance privée », nous éloignait toujours plus de « la liberté des anciens », « qui se composait de la participation active et constante au pouvoir collectif » ? Chacun se redécouvre individu après s'être conçu citoyen. Une société de la défiance viendrait insidieusement se substituer à la communauté des citoyens, au sein de laquelle s'imposerait une vision utilitariste du bien commun, une logique de regroupement momentané d'intérêts, la constitution d'identités séparées et la primauté de droits-créances. La fragmentation des problématiques mobilisables dans la construction de réponses aux problèmes que suscite le monde contemporain – attention aux générations futures, sauvegarde de conditions décentes d'existence au profit des générations présentes, souci d'égalisation des conditions par-delà les différences de niveau de développement, etc. – rend, par ailleurs, la résolution de la question sociale plurielle, et les réponses susceptibles d'être mises en œuvre sont souvent vécues comme autant de motifs de fracture.

Raison de plus pour réinterroger les anticipations de Condorcet, sachant qu'aujourd'hui autant qu'hier, la compréhension de ce qui nous advient et la faculté d'en infléchir le cours, réside essentiellement dans la capacité que l'éducation nous donne de l'élucider